

Avis public

Aux Contribuables de la susdite municipalité

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice générale de la susdite municipalité, QUE :**

Avis de promulgation RÈGLEMENT 383

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Marie-Claude Guérin, directrice adjointe, de la municipalité du Village de Tadoussac, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2021, a adopté le règlement 383.

RÈGLEMENT N° 383 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ANNEXÉ AU CENTRE DES LOISIRS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DES LOISIRS AINSI QUE LA RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET UN EMPRUNT POUR EN COUVRIR LE COÛT

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville, 162, rue des Jésuites, Tadoussac entre 9h00 et 12h00 et 13h00 et 16h00.

Donné à Tadoussac, ce 2^e jour de novembre 2021.



Marie-Claude Guérin
Directrice générale

